

Paris, le 09 juillet 2015
Aux Secrétaires des sections départementales

Mouvement départemental
Le ministère répond à la demande intersyndicale

Le 7 juillet dernier, le ministère a reçu les trois organisations SNUipp-FSU, SE-UNSA et SNUDI-FO, suite au courrier intersyndical du 18 mai 2015 sur les mutations « intra-départementales. » (Voir circulaire n° 11 216).

Nous avons fait part des problèmes rencontrés par les collègues au cours des mouvements départementaux pour obtenir une affectation au plus près de leur choix, depuis que la note de service mobilité de 2008 cadre les mouvements départementaux.

Nous avons pointé les nombreux dysfonctionnements et incohérences : proliférations des nominations hors barème avec des contenus dans les fiches de poste à profil totalement incohérents, uniformisation des règles au niveau académique ne tenant pas compte des réalités départementales, vœux géographiques ne correspondant absolument pas au choix des collègues, limitation des vœux injustifiée, absence de contrôle paritaire sur une grande partie des affectations, ...

Le ministère a reconnu des difficultés concernant les postes à profil mais souhaite mener une enquête dans les départements (démarche engagée). Pour la rentrée, il s'engage à une réécriture de la partie de la note de service qui concerne les postes à profil, afin d'en limiter le volume. Ce point sera présenté lors du groupe de travail préalable à l'écriture de la circulaire, en septembre.

Concernant nos demandes pour une deuxième phase de mouvement, la fin de l'obligation des vœux géographiques et de la limitation des vœux, il proposera la constitution d'un groupe de travail spécifique, qui à partir de l'enquête lancée auprès des services académiques, des constats et propositions des organisations syndicales, envisagera les modifications nécessaires à l'amélioration des opérations des mouvements intra départementaux.

Afin de pouvoir intervenir lors de la réécriture de la circulaire, nous vous demandons de nous nous communiquer :

- la liste et le nombre de postes à profil dans votre département ;
- l'évolution par rapport à l'année précédente ;
- quelques fiches de postes parmi les plus éclairantes.

N'hésitez pas à nous signaler toutes les difficultés rencontrées au cours des opérations de mouvement.

Le Secteur Revendicatif